

**DEMANDE D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'EMISSION DES
DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (IEDOM)
EXERCICE DU DROIT AU COMPTE DE DEPÔT
POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE**
(Article L. 312-1 du Code monétaire et financier)

► IDENTITÉ ET DOMICILE DU DEMANDEUR :

- Civilité : _____ Monsieur Madame Mademoiselle

NOM de naissance : _____

NOM marital ou d'usage : _____

Prénoms : _____

Date et Lieu de naissance : _____

Nature et numéro de la pièce d'identité comportant une photographie (photocopie jointe) : _____

- Adresse : _____

► SOUHAITS EXPRIMÉS PAR LE DEMANDEUR QUANT AU GUICHET APPELÉ À OUVRIR LE COMPTE (notamment localisation) :

► SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

J'atteste sur l'honneur ne disposer, à ce jour, d'aucun compte de dépôt.

Date :

Signature :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièces justificatives à joindre

- 1- Photocopie d'une pièce d'identité
- 2- Justificatif de domicile
- 3- Lettre de refus d'ouverture de compte émanant d'un établissement bancaire
- 4- En outre, en ce qui concerne une **demande de droit au compte professionnel pour une personne physique**, le demandeur doit fournir un document justifiant de l'exercice de son activité, en particulier :
 - pour les commerçants, un extrait K du registre du commerce et des sociétés, de moins de 3 mois,
 - pour les artisans, un extrait D 1 du répertoire des métiers, de moins de 3 mois,
 - pour les professions libérales et autres professions, un justificatif d'activité (carte professionnelle, immatriculation à l'INSEE, etc...)